

AMUNDI ACTIONS USA ISR

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	21
Informations spécifiques	23
Informations réglementaires	24
Certification du Commissaire aux comptes	31
Comptes annuels	36
Bilan Actif	37
Bilan Passif	38
Hors-Bilan	39
Compte de Résultat	40
Annexes aux comptes annuels	41
Règles et méthodes comptables	42
Evolution de l'Actif net	46
Compléments d'information	47
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	59
Inventaire	61
Annexe(s)	66
Caractéristiques de l'OPC	67
Information SFDR	82
Loi Energie Climat (LEC)	93

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Quel avenir pour les fournisseurs publics d'énergie (utilities)? Les services publics, dont les scores ESG varient considérablement d'une région à l'autre, l'Europe étant en tête et l'Asie à la traîne, figurent parmi les secteurs plus à risques en raison d'une exposition élevée à une série de d'importantes questions en matière d'ESG. Les questions les plus notables concernent la décarbonatation des opérations propres, les émissions, la gestion des déchets, les relations avec les communautés, l'utilisation des ressources et la gouvernance en matière de produits. Le secteur est actuellement soumis à une phase de transition critique, principalement due à l'augmentation des réglementations nationales et internationales, à la baisse de prix des énergies renouvelables qui exerce une pression sur les centrales à combustibles fossiles, et à une demande mondiale d'électricité qui augmente d'environ 4% par an. À mesure que l'économie s'engage dans la transition écologique, l'électrification devient la stratégie clé pour la réduction des émissions de GES dans de nombreux secteurs (par exemple, les transports et les bâtiments), ce qui accentue la pression sur l'industrie. À l'avenir, l'intensité carbone restera un défi majeur, car la production d'électricité reste la principale source d'émissions au niveau mondial. En outre, tout en s'efforçant d'atteindre le scénario "zéro émission" exigé par l'AIE d'ici 2035 pour les économies avancées et 2040 pour le reste du monde, et malgré la crise énergétique actuelle en Europe résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les entreprises de services publics n'échapperont pas à la pression supplémentaire qui les incitera à abandonner le charbon thermique le plus rapidement possible. La raison pour laquelle cette source d'énergie fait l'objet d'une attention particulière est liée au fait qu'elle est la principale cause du changement climatique provoqué par l'homme. Le charbon est la deuxième source d'énergie après le pétrole dans le mix énergétique mondial, avec une demande qui a atteint des niveaux quasi record au cours de la dernière décennie. Enfin, la gestion des nouvelles menaces laisse de la place aux cyberattaques et aux impacts physiques du changement climatique, dont l'intensité et la fréquence devraient augmenter dans les années à venir. US - Feu vert pour le nucléaire. À la fin du mois de janvier, le premier d'une nouvelle génération de petits réacteurs nucléaires a reçu son approbation officielle aux États-Unis. La Commission de réglementation nucléaire américaine a donné le feu vert aux petits réacteurs nucléaires modulaires innovants de NuScale Power. Il s'agit de la première approbation de ce type dans le pays pour cette technologie de nouvelle génération, qui représente une étape importante pour l'ensemble de l'industrie nucléaire américaine et les autres technologies nucléaires avancées qui suivront. Les réacteurs de NuScale occupent environ un tiers de la surface d'une centrale nucléaire traditionnelle et utilisent un cycle de l'eau nettement plus efficace. Le petit réacteur modulaire (SMR) peut être produit en masse dans une usine centrale et expédié partout où cela est nécessaire, ce qui est moins coûteux et moins long que de concevoir un réacteur nucléaire sur mesure pour chaque site. Avec une hauteur de 65 pieds et un diamètre de 9 pieds, le réacteur est assez petit et est capable de produire environ 77 mégawatts d'énergie électrique. En fait, selon l'Association nucléaire mondiale, jusqu'à 12 de ces réacteurs peuvent être enchaînés dans une configuration de centrale standard pour produire un total de 924 MWe, ce qui les place à peu près au même niveau qu'une centrale nucléaire moyenne. Techniquement, il ne s'agit pas du premier SMR existant dans le monde. Selon l'Agence internationale de l'énergie atomique, des pays comme la Chine disposent déjà de SMR en "phase avancée de construction" sur l'île de Hainan. Toutefois, il s'agit d'une grande victoire pour l'énergie nucléaire américaine, étant donné que presque aucune nouvelle centrale nucléaire n'a été construite au cours des 30 dernières années, selon un rapport de 2020 de "Scientific American". À la lumière de ce dernier développement et du fait que le département de l'énergie a qualifié les SMR d'élément clé de l'objectif du département de développer une énergie nucléaire sûre, propre et abordable", la "sécheresse nucléaire" semble devoir prendre fin bientôt. L'entreprise avance à grands pas vers la commercialisation de sa technologie SMR. Bien sûr, comme pour tout ce qui est nucléaire, des doutes ont été émis quant à la sécurité du projet. Un rapport de juillet 2020, par exemple, mentionnait des complications possibles dues à la "dilution du bore", qui pourrait empêcher le réacteur de s'arrêter complètement en cas d'urgence. Toutefois, jusqu'à présent, cette question n'a pas compliqué l'examen de l'étape 6, la dernière étape de la procédure d'examen de la demande de certification de conception (DCA). L'annonce a été faite il y a près de dix ans et le département américain de l'énergie a fourni près de 600 millions de dollars pour développer les petits réacteurs VOYGR de NuScale depuis 2014. Alors que, le projet Carbon Free Power de 462 mégawatts dans l'Idaho est encore loin de se brancher sur le réseau, il est estimé être opérationnel en 2029, avant une exploitation à grande échelle pour 2030.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Février 2023

Les Soins basés sur la valeur. La qualité des soins fournis par les « Prestataires de soins de santé et de services » prend une place grandissante sur le devant de la scène médiatique et réglementaire. Aux Etats-Unis et en Europe, de multiples réformes apparaissent pour limiter les coûts des systèmes de santé. Ces réformes reposent sur le concept de « soins fondés sur la valeur » en opposition au volume. Désormais, les gouvernements se focalisent sur les résultats de santé par unité de coût. Ce terme (de l'anglais « Value-Based Care » ou VBC) fait opposition à une dynamique de volume qui auparavant poussait le système de santé à réaliser le plus d'actes médicaux possibles par patient (Scanner, IRM, surmédication, etc.). Chaque entreprise aura donc intérêt à concurrencer les autres en terme de coût par patient. Cela pourrait évidemment se faire aux dépens de la qualité de soin comme ce fut le cas pour Orpea en France. Cependant, de telles pratiques demeurent controversées et limitées par la croissance du nombre d'indicateurs autour de la qualité de soin (taux de réadmission, enquête qualité, etc.) ainsi que par le cadre réglementaire. Le système de santé privilégie donc une gestion proactive des patients pour réduire la morbidité de la population. Une étude de Bernstein « Explaining the unexplainable - the US healthcare system » (Octobre 2022) met en avant différentes possibilités pour les entreprises du secteur de la Santé souhaitant se focaliser sur le VBC dont: La construction et l'acquisition de cliniques (maisons de retraites, centres spécialisés, etc.); L'innovation technique pour le diagnostic et le suivi des patients (IA, digitalisation, plateformes de suivi, Internet des Objets). CVS Health, leader américain des solutions de soins de santé, se tourne aussi vers le Value-Based Care. CVS fournit des services allant de la pharmacie et des assurances santé aux soins et aux cosmétiques. En Février, CVS Health a annoncé l'acquisition d'Oak Street Health pour 10,5 milliards de dollars (en cours de validation par les autorités). Cette décision stratégique prend sens du fait de l'implémentation d'Oak Street aux Etats-Unis (plus de 160 centres dans 21 états pour un total de 160 000 patients). CVS décrit une volonté de promouvoir des soins efficaces et de qualité, préventifs, moins coûteux et donc plus rentables sur le long-terme. Dans cette optique, CVS a mené diverses acquisitions ces dernières années (dont Signify Health, une plateforme avancée pour le suivi et la réalisation de soins de santé, et Cano Health qui n'a finalement pas abouti). United Health Group (UHG) embrasse également cette dynamique avec des KPIs spécifiquement lié aux contrats d'assurance de soins fondés sur la valeur. Les activités de cette société s'articulent au travers de deux segments d'assurance et de soins de santé : Optum et UnitedHealth. Diverses innovations (téléconsultations, plateformes de suivi, etc.) ont permis à l'entreprise de réduire les coûts de 35% pour une partie des assurés et patients ayant recours à des contrats « Value-Based care ». Cette stratégie s'illustre également par des objectifs clés à long-terme dont : Un recours massif aux soins préventifs: 85% des membres recevront des soins préventifs annuellement d'ici 2030 (69% en 2021). Un service de radiologie/chirurgie de haute qualité à coûts réduits : 55% des services de chirurgie/radiologie ambulatoires au minimum dans des sites de haute qualité et rentables d'ici 2030. Ce dernier exemple repose sur des recherches d'UHG autour de l'optimisation des coûts pouvant être réduits de plus de moitié via le recours à des centres de chirurgie ambulatoire. Cette pratique pourrait économiser au système de santé américain 75 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

Mars 2023

Secteur : Constructeurs automobiles et équipementiers. L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de la motorisation, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur. Ford entend atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050. 100 % des véhicules de tourisme vendus en Europe seront entièrement électriques d'ici à 2030. L'entreprise investira plus de 50 milliards de dollars dans les véhicules électriques entre 2022 et 2026. Au niveau de l'empreinte carbone, Ford a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1 et 2 à hauteur de 76% d'ici à 2035 par rapport à l'année de référence 2017. Objectif validé par l'initiative SBTi et qui place l'entreprise dans une trajectoire à 1.5°C. Comme son concurrent General Motors, l'entreprise fait face à des problèmes de qualité qui semblent récurrents. En 2022, a rappelé plus de 8 millions de véhicules au niveau mondial. Sur le pilier S également et dans le cadre de la transformation de son offre et de l'électrification, Ford a une stratégie de Transition Juste plus avancée que celle de nombre de ses concurrents et cherche à minimiser les impacts sociaux de l'électrification (la fabrication de véhicules électriques requiert 30% de moins de main d'œuvre). L'entreprise investira notamment USD 525 millions dans la formation et/ou la mise à niveau de ses employés. General Motors La performance ESG de General Motors

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

est en ligne avec le secteur. L'entreprise a récemment renforcé sa stratégie avec l'annonce d'une expansion ambitieuse de sa capacité de production et de vente de véhicules tout électriques. GM a annoncé des investissements dans l'électrique à hauteur de USD 35 milliards entre 2020 et 2025. Cela devrait aider l'entreprise à atteindre son objectif de vendre jusqu'à 50% de véhicules tout électriques à l'horizon 2030. Les émissions de sa flotte qui sont élevées (c. 250gCO₂/km) devraient mécaniquement atteindre des niveaux plus acceptables. A un niveau plus global, les objectifs de réduction d'émissions pour les différents périmètres (Scopes 1,2 et 3) ont été validés par l'initiative SBTi. Sur le pilier S, il est à noter que l'entreprise a été, ces dernières années, affectée par un nombre important de rappels de véhicules (airbags défectueux, arrêt intempestifs du moteur) et de poursuites judiciaires. Les rappels des années 2010/2020 ont coûté à l'entreprise plus de EUR 2.6 milliards.

Avril 2023

Secteur : Produits Domestiques et de Soins Personnel. Après avoir traversé un bouleversement durant la pandémie où les consommateurs ont changé leur manière de consommer, en particulier pour les produits d'hygiène, guidé par des consommateurs plus conscients de leur bien-être et le soin apporté à leur peau, le secteur des produits domestiques et de soins personnels traverse un nouveau changement des suites de l'inflation. Les attitudes des consommateurs à l'égard du développement durable changent, mais peut-être pas de la façon à laquelle on pourrait s'attendre. Les attitudes diffèrent même d'un pays à un autre. Par exemple, les consommateurs britanniques affirment que la réputation éthique globale de la marque leur importe plus que leurs homologues d'Europe continentale. Porter une attention plus particulière au profil environnemental des produits permet l'augmentation du nombre de consommateurs cherchant à trouver des produits utilisant des emballages non plastiques durables et des matières premières d'origine durable. Par ailleurs, l'attention portée sur les emballages et notamment les emballages plastiques est toujours plus forte avec des réglementations par pays toujours plus ambitieuses pour réduire les plastiques à usage unique. Procter & Gamble. L'entreprise américaine Procter & Gamble (P&G) se trouve dans la moyenne basse concernant sa performance ESG malgré la maturité de l'entreprise sur ce sujet. Il lui reste des marges d'amélioration, en particulier sur sa performance plastique pour laquelle P&G est moins à la pointe par rapport à ses pairs. Comparé à d'autres entreprises d'autres industries, P&G utilise par exemple moins de plastique que les producteurs de boissons. En revanche, c'est la plus grande consommatrice de plastique de son secteur, ce qui fait que l'exposition à ce risque est important, juste devant Unilever. Pour faire face à ce risque, l'entreprise a mis en place des objectifs de réduction du plastique à atteindre d'ici 2030, une date moins ambitieuse que ses principaux concurrents. De surcroît, P&G a pour ambition d'être Net Zéro d'ici 2040 et s'est fixé pour objectif d'atteindre cet objectif d'ici 2030 afin de s'assurer qu'elle est sur la bonne voie. D'un point de vue social, P&G a fait face à des controverses sur la violation des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement en huile de palme mais elle a mis en place un système de certification pour prévenir ce risque. Estée Lauder. Estée Lauder se retrouve dans la moyenne haute du secteur pour ses performances environnementales et sociales, ce qui permet de s'assurer que l'entreprise est consciente de ses enjeux ESG. Cette conscience est reflétée dans sa stratégie RSE qui intègre des objectifs précis pour réduire le plastique dans les emballages de leurs produits, en particulier en mettant en avant les plastiques recyclables, les emballages réutilisables et rechargeables et renforcer l'utilisation des bioplastiques. Par ailleurs, Estée Lauder fait des efforts pour améliorer les contenus de ses produits en investissant dans des programmes sur la chimie verte. En 2021, l'entreprise américaine a atteint 54% de réduction de ses émissions scope 1 & 2, en dépassant les objectifs fixés à 2030 mais a plus de difficultés à réduire ses émissions scope 3. Estée Lauder a encore une marge de progrès sur ses performances sociales sans toutefois être à la traîne par rapport à ses principaux concurrents.

Mai 2023

Secteur : Food retail. Alors que l'inflation continue d'augmenter, l'inflation alimentaire est encore plus forte impactant la fréquentation de la grande distribution. Si celle-ci voit son chiffre d'affaires consolidé, voire augmenté, sa fréquentation baisse ainsi que le nombre de produits vendus. En effet, les consommateurs devant limiter leurs achats, ils se rendent moins souvent en grande surface et achètent en plus petite quantité. Cependant, les grandes surfaces semblent mieux tirer leur épingle du jeu que les commerces de proximité grâce à des prix plus attractifs, notamment aux promotions, aux prix discount et aux cartes fidélité. Dans ce contexte, la chasse au gaspillage par les magasins est ouverte et ravit les petits budgets qui se jettent sur les paniers ou les produits à date de consommation courte vendus à prix réduit. Kroger Kroger est en cours de définition de sa stratégie climat sur les scopes 1, 2 et 3 et devrait soumettre cette nouvelle stratégie alignée avec un trajectoire 1,5°C d'ici la fin de l'année 2023 à SBTi. L'entreprise a mis en place une stratégie RSE structurée, qui a identifié les bons sujets RSE matériels et défini des plans d'actions intelligents. L'entreprise se révèle être un acteur conscient des enjeux et qui a une véritable volonté de bien faire. Elle peut même être

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

qualifiée de bon élèves sur certains sujets, sociaux notamment. L'entreprise fait partie des rares entreprises de son secteur à avoir une véritable parité au sein de ses effectifs (50% de femmes, 50% d'hommes), même si des efforts sont encore à faire pour la conserver à tous les échelons de l'entreprise. Heureusement, cette parité est retrouvée a minima au niveau du Conseil d'Administration. Ahold Delhaize a également mis en place un suivi du gaspillage alimentaire précis. L'entreprise s'est tout d'abord fixée un objectif de réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025, en ligne avec les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations-Unies et s'est engagée à réduire le gaspillage alimentaire envoyé en décharge de 95%. L'entreprise a déjà réduit de 20% le gaspillage alimentaire produit par rapport à 2019 et de 50% ce qui était envoyé en décharge. Il reste à maintenir le cap pour atteindre les objectifs d'ici 2025 ! Walmart L'entreprise s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre sur un scénario 1,5°C et à mettre en place une stratégie Net-Zéro d'ici 2050. L'entreprise est fortement exposée aux risques sociaux, notamment le fait de verser un salaire décent à ses employés, le respect de la liberté syndicale et les discriminations. Alors que le secteur nécessite un grand nombre d'employés, l'entreprise doit aussi limiter ses coûts. Le taux de rotation des employés dans le secteur de la grande distribution est connu pour être très élevé et c'est également un coût important pour l'entreprise qui doit mettre en place des stratégies RH de grande ampleur pour recruter de façon continue, former les nouveaux arrivants, les faire monter en compétences, etc. Si stabiliser les effectifs peut sembler être coûteux, peut-être qu'il serait en réalité plus intéressant que de tout recommencer en continu.

Juin 2023

Sector : Banks. L'un des objectifs les plus importants des banques est la décarbonisation de leurs portefeuilles. Les banques devraient s'engager afin d'atteindre la neutralité carbone pour 2050, de ce fait, elles devraient fixer des objectifs : à moyen terme (2027 - 2035) et à long terme (2050). Les objectifs devraient être principalement sur la réduction des financed emissions et des facilitated emissions ainsi que sur leurs émissions opérationnelles. Pour les banques, les financed et facilitated emissions excèdent largement leurs émissions opérationnelles. Par conséquent, afin de réduire le volume total d'émissions, les secteurs émettant le plus d'émissions tels que le charbon, le pétrole et le gaz, le transport etc. sont des secteurs prioritaires pour les banques. Le secteur du charbon est particulièrement important pour les banques (et les investisseurs) car les climatologues stipulent que les activités liées au charbon devront être progressivement supprimées d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membre de l'OCDE afin de limiter le réchauffement à 1.5°C d'ici 2050. Dans la poursuite de la décarbonisation, les banques ont besoin d'établir une structure de gouvernance climatique robuste qui conduira à des stratégies de décarbonisation et à une standardisation du reporting. En général, les banques américaines et européennes engagées par nous sur ce thème sont à différentes phases de mise en œuvre de leurs diverses stratégies de décarbonisation. Citigroup Citigroup a une stratégie climat plus robuste, ayant un ensemble d'objectifs de décarbonisation sur divers secteurs. La banque fixe la neutralité carbone pour chaque secteur, et développe ensuite la trajectoire qui devrait atteindre la neutralité carbone pour ce secteur. Toutefois, Citigroup a encore besoin de formaliser sa sortie du charbon à 2030 pour l'OCDE ainsi qu'à étendre ses financed emissions pour couvrir les activités de marchés de capitaux. Citigroup publie ses financed emissions. En ligne avec la meilleure pratique, la banque prévoit d'inclure les émissions scope 3 de ses contreparties lorsqu'elles sont significatives. Concernant les facilitated emissions, Citigroup commencera à définir une ligne de base, mais attendra PCAF pour la standardisation sur les facilitated emissions. En conséquence, le délai pour la publication des facilitated emissions est incertain à ce point. Parallèlement, la banque continuera à travailler avec ses clients sur leurs stratégies de décarbonisation. Concernant le secteur du charbon, Citigroup est l'un des principaux prêteurs de l'industrie selon les données compilées par Urgewald. Par conséquent, une politique d'exclusion sur le charbon est très importante pour la banque. Citigroup s'est engagé pour réduire son exposition au charbon et a réduit son exposition depuis 2015. Selon la direction, la banque a réduit son exposition au charbon plus rapidement que ses objectifs. Citigroup y est parvenu en mettant fin aux relations avec ses clients à l'expiration d'un prêt accordé à une entreprise d'extraction de charbon. Un autre secteur prioritaire pour Citigroup est le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel, donnant de l'exposition à quelques clients dans le secteur du sable bitumineux. Ce secteur est difficile pour Citigroup, ainsi que pour les autres banques des États-Unis, compte tenu de la politisation de la décarbonisation du secteur des sables bitumineux aux États-Unis. La banque n'a pas de politique d'exclusion des sables bitumineux. Néanmoins, selon la direction, la banque engage des sociétés dans le secteur, et tout client de ce secteur aura besoin d'avoir une politique de neutralité carbone, que la banque évaluera.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Juillet 2023

Secteur : l'industrie minière. L'eau est un apport naturel important pour l'exploitation minière, juste après l'accès à la terre, avec des quantités importantes d'eau nécessaires pour l'extraction, le traitement et le refroidissement. En raison de la concentration de minéraux et de minerais dans certaines zones géographiques, les sociétés minières opèrent souvent dans des environnements sensibles, confrontées à l'ensemble des défis écologiques et hydrologiques. Dans les régions du monde soumises à un stress hydrique comme le centre de l'Australie ou les Andes chiliennes, l'utilisation intensive de l'eau peut mettre à rude épreuve la quantité et la qualité des ressources en eau douce disponibles. Certains métaux et minéraux sont plus exposés au stress hydrique que d'autres selon l'endroit où ils se trouvent dans le monde. Ceux-ci incluent le cobalt, le cuivre, l'or, le minerai de fer et le zinc pour n'en nommer que quelques-uns. Une grande partie des métaux et minéraux nécessaires à la transition énergétique sont ceux qui sont fortement exposés aux défis de l'eau. Cela implique de potentielles difficultés pour le secteur à répondre à une demande croissante de métaux et minéraux critiques tandis que les ressources en eaux nécessaires pour les extraire se font de plus en plus rare. La forte consommation d'eau par les sociétés minières implique souvent que ces sociétés sont en concurrence directe avec d'autres consommateurs d'eau tels que l'agriculture locale, pouvant déclencher des conflits sociaux et menacer l'acceptabilité des opérations de l'entreprise auprès des communautés locales. Les impacts liés à l'eau dans le secteur minier exacerbent davantage les risques liés à la biodiversité et au climat en modifiant les cycles de l'eau et les régimes de précipitations, affectant finalement les paysages et les écosystèmes. Les ressources en eau limitées restent un sujet de grande importance pour le secteur. Les droits d'eau ont le potentiel de perturber la production et l'approvisionnement, ce qui pose des risques économiques importants. Par conséquent, l'industrie minière devra intensifier ses efforts de gestion de l'eau et utiliser des outils technologiques et sociaux sophistiqués (tels que des usines de dessalement et des mécanismes de réclamation robustes respectivement) pour atténuer ces risques. Newmont Newmont a environ 80% de ses opérations dans des pays/régions à stress hydrique élevé à modéré (Mexique, Chili, République dominicaine, Australie, Pérou, etc.). L'entreprise identifie clairement l'eau comme un risque stratégique et effectue une évaluation très détaillée des risques liés à l'eau basée sur 4 grandes catégories: ressources en eau, rejet d'eau, assèchement et obligations à long terme en matière d'eau. La société publie également des données détaillées au niveau des actifs comme le prélèvement d'eau, le rejet d'eau, la consommation d'eau, le % d'eau recyclée et d'autres indicateurs clés, ainsi que les risques associés. La stratégie de gestion de l'eau de l'entreprise est régulièrement revue par un comité de développement durable qui comprend des experts renommés dans le domaine de l'eau et de l'énergie. L'ambition de Newmont d'avoir un bilan net positif sur l'eau s'accompagne d'objectifs précis de réduction de la consommation d'eau d'au moins 10% dans les zones de stress hydrique, et 5% dans les autres zones, ainsi que de l'ambition de réduire leur empreinte opérationnelle grâce au recyclage, à la réutilisation de leurs produits, et à la réutilisation de l'eau. Enfin, Newmont est membre du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM) et collabore avec diverses parties prenantes pour établir des pratiques de gestion de l'eau à la pointe de l'industrie en tant que membre actif de son groupe de travail sur l'eau. Barrick Gold Barrick Gold reconnaît l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental et fait de la gestion et de l'utilisation responsable de l'eau un élément essentiel de sa stratégie de développement durable. Ils interviennent aussi bien dans les zones à fort stress hydrique que dans les régions à forte pluviométrie et excès d'eau, variant ainsi site par site leur stratégie de gestion de l'eau. Pour les zones de stress hydrique (par exemple, le Nevada), l'entreprise assure un engagement proactif avec les communautés avoisinantes afin d'éviter les impacts négatifs. L'entreprise démontre une capacité avancée à publier des indicateurs clés tels que l'eau totale prélevée, consommée, recyclée et l'intensité de l'eau, fournissant aux investisseurs des informations essentielles pour suivre et comparer leurs progrès sur ce front. En particulier, Barrick Gold a atteint en 2022 un taux de recyclage/réutilisation de l'eau de 83%, ainsi qu'une intensité en eau réduite de 0,0005 ML par tonne de minerai traité, démontrant des pratiques efficaces de gestion de l'eau. Cependant, la société reste en retard en termes d'établissement d'objectifs clairs à moyen et long terme liés sur sa consommation d'eau, soulignant la nécessité de développer une stratégie de gestion de l'eau plus solide avec une surveillance régulière du conseil d'administration.

Août 2023

Secteur: Divertissement domestique interactif. Le secteur du divertissement interactif à domicile comprend les entreprises qui développent des produits, des contenus et des services de divertissement interactifs qui peuvent être utilisés et visionnés sur des consoles de jeu, des ordinateurs, des téléphones mobiles et des tablettes à l'aide d'applications ou de médias sociaux. Le capital humain est le principal a et la clé du succès du secteur du divertissement interactif à domicile, étant est une industrie orientée vers les services. Comme pour toute entreprise de services, le succès dépend de la qualité du produit fourni par les employés et leurs performances sont souvent liées au degré de satisfaction au travail et à la formation reçue par la

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

main-d'œuvre. Le secteur est dicté par les utilisateurs actifs, une communauté fidèle et engagée où l'innovation, la créativité et la satisfaction utilisateur du produit et du service doivent répondre à leurs attentes, voire les dépasser. Il est donc important pour le secteur d'acquérir et de conserver des professionnels et une main-d'œuvre diversifiés et qualifiés, issus de milieux différents, tout en favorisant une culture de travail inclusive et un environnement de travail respectueux pour l'ensemble de sa main-d'œuvre. Nous encourageons vivement les entreprises à mettre en place des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (ou « DE&I ») et à les divulguer, avec une éducation, une communication, des programmes et des procédures appropriés pour stimuler un tel environnement de travail. La mise en place d'une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, assortie de procédures adéquates pour protéger les personnes qui dénoncent des abus sont donc de mise. Activision Blizzard développe et distribue du contenu et des services sur les consoles de jeux vidéo, les ordinateurs et les appareils mobiles. Activision Blizzard a été confrontée à des allégations de harcèlement sexuel sur son lieu de travail ces dernières années et a, début 2023, payé une amende à la SEC pour mettre fin aux plaintes concernant l'absence d'un processus adéquat pour évaluer les plaintes de mauvaise conduite sur le lieu de travail. Depuis 2021, l'entreprise a introduit une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement tout en mettant fin à l'arbitrage obligatoire pour les plaintes de harcèlement et de discrimination. En réponse à la demande des actionnaires, Activision Blizzard a publié son premier rapport de transparence en 2023, dans lequel elle documente ses procédures de résolution des plaintes sur le lieu de travail et la manière dont les enquêtes sont menées, par une unité d'investigation entièrement dédiée, et les mesures correctives qui ont été mises en œuvre. L'entreprise a divulgué le nombre et la répartition des cas corroborés et examinés par les unités opérationnelles. En ce qui concerne la gestion de l'effectif, l'entreprise a établi une série d'objectifs et de politiques en matière de DE&I, notamment l'augmentation du pourcentage combiné de femmes et de personnes non binaires de 50 % d'ici à la fin de 2026, l'investissement de 250 millions de dollars sur 10 ans pour accélérer les opportunités pour les talents diversifiés, l'extension de pratiques et ressources de tolérance zéro en ce qui concerne certains types de conduite sur le lieu de travail, l'augmentation de la visibilité sur l'équité salariale et la fourniture d'un retour d'information vers le haut pour les gestionnaires et la mesure de l'engagement des employés par le biais d'enquêtes. Par rapport à ces objectifs, certains progrès et résultats sont évidents dans le rapport de transparence, comme le pourcentage d'employés qui s'identifient comme des femmes ou des personnes non binaires a augmenté de 24 % à 26 %, et le taux d'attrition volontaire est inférieur à celui de l'année précédente (les taux de rétention se sont améliorés en 2022 : un taux de rotation volontaire de 13 % en 2022, par rapport à 17 % en 2021). En outre, l'entreprise a également embauché son premier responsable de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en 2022, et a nommé son premier responsable de la conception de jeux inclusifs. Dans l'ensemble, l'entreprise s'est efforcée d'améliorer la culture de la diversité, de l'équité et de l'inclusion sur le lieu de travail, et d'autres domaines d'amélioration comprennent les promotions dans différentes catégories d'employés et fonctions, et la manière dont ces buts et objectifs peuvent être mieux alignés sur la rémunération des cadres. Electronic Arts développe, commercialise, publie et distribue des jeux vidéo. L'entreprise gère relativement bien son capital humain et sa culture de travail en appliquant un ensemble de politiques qui incitent les employés à agir de manière éthique et intègre. Ces politiques comprennent "Respectful Workplace" (lieu de travail respectueux) - pour fournir un environnement de travail qui promeut la dignité et le respect, en promouvant un environnement sans intimidation, harcèlement et discrimination. Tous les employés doivent suivre une formation régulière sur le maintien d'une main-d'œuvre respectueuse. L'entreprise a été l'une des premières du secteur à divulguer des données sur les départs volontaires afin de mieux suivre ses progrès en matière de fidélisation. Elle surveille ces données pour aider à diagnostiquer les domaines dans lesquels elle peut s'améliorer. Lorsqu'elle trouve des domaines qui nécessitent une attention particulière, elle s'efforce d'identifier les causes profondes et d'y remédier. En 2022, dans le cadre de la gouvernance de la DE&I, l'entreprise a élargi leur Conseil Global de la Diversité et a ajouté des conseillers de l'exécutif aux groupes de travail des employés afin d'approfondir l'engagement des dirigeants. En outre, chaque membre de l'équipe dirigeante gère un plan d'action pour l'inclusion pour son unité opérationnelle, conçu pour cultiver une expérience plus inclusive pour les employés, avec une responsabilisation des dirigeants. Le comité de nomination et de gouvernance du conseil d'administration supervise en dernier ressort tous les efforts déployés. Quelques faits marquants et progrès constatés en matière de DE&I et de conditions de travail : Pour la quatrième année consécutive, les talents sous-représentés ont été recrutés à un niveau supérieur aux taux de représentation actuels. Progrès dans la représentation des femmes et des talents sous-représentés à l'échelle de l'entreprise d'une année sur l'autre grâce à l'intégration des principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans les pratiques du personnel. Augmentation de 46 points de pourcentage des talents sous-représentés dans les postes de direction (VP+) au cours des deux derniers exercices. Poursuite de l'équité des salaires de base en fonction du genre au niveau mondial et de la race/ethnicité aux États-Unis, et élargissement de l'analyse pour inclure la rémunération incitative. Le harcèlement fait partie du code de

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

conduite d'Electronic Arts, qui déclare ne pas tolérer le harcèlement sexuel ou le harcèlement fondé sur le genre, la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, la grossesse, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la situation matrimoniale ou familiale, le statut d'ancien combattant, l'état de santé, le handicap ou les convictions politiques, qu'il s'agisse de harcèlement verbal, physique ou visuel, ou d'une forme de représailles en cas de plainte pour harcèlement. Tous les nouveaux employés reçoivent la politique détaillée d'EA en matière de harcèlement et sont censés la lire et la respecter. Toutefois, l'entreprise n'a pas communiqué de données sur le harcèlement, les enquêtes et les résultats comme Microsoft ou Activision Blizzard, de sorte qu'elle pourrait envisager de l'adopter.

Septembre 2023

Produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur des produits pour l'industrie du bâtiment comprend des entreprises qui fournissent de multiples produits, finis ou semi-finis, et services dédiés aux bâtiments. Cela ne comprend pas les matériaux dans leur forme basique (sacs de ciment, sable, béton, plâtre, bandes d'aciers, etc.), qui font partie du secteur « matériaux de construction », ni les entreprises de construction. Ainsi, ce secteur regroupe un large éventail de produits permettant de répondre aux besoins basiques mais multiples d'un bâtiment : chauffage intérieur, chauffage eau, climatisation, ventilation, réfrigération, isolation thermique et phonique, toitures, peinture, branchages électriques, éclairage, plomberie/sanitaires, portes/portails, serrures, volets, fenêtres, vidéosurveillance, sécurité incendie etc. Au-delà des enjeux de bonne gouvernance, d'éthique et conduite des affaires notamment, et d'une bonne gestion des ressources humaines, y compris des conditions de travail, les enjeux environnementaux sont particulièrement importants pour les produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur peut générer des pressions significatives sur l'environnement (via sa consommation de ressources naturelles, sa production de déchets, ou l'émission de pollutions et de gaz à effet de serre), mais il peut également participer à la diminution de ces pressions. Nous considérons notamment qu'il peut jouer un rôle critique dans la transition bas-carbone des bâtiments, et cela via deux canaux principaux, en amont et en aval : En réduisant les émissions incorporées dans ses produits. Le secteur constitue une part majeure de la demande de nombreux matériaux de base (ciment, acier, aluminium, plastique, verre, bois, pierre, métaux précieux etc.) qui peuvent être plus ou moins émissifs à produire. Cette partie amont du secteur du bâtiment (les émissions indirectes incorporées), représente environ 10% des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Ainsi les entreprises du secteur ont une responsabilité majeure pour favoriser les matériaux dont la production est la moins émissive possible (soit en changeant de matériau, soit en favorisant les producteurs les moins émissifs pour un matériau donné). En proposant des produits et solutions qui émettent peu d'émissions à l'usage. La performance énergétique et climatique des bâtiments, qui représente environ 27% des émissions de CO2 mondiales en 2021, est déterminée en grande partie par une poignée de produits issues de ce secteur : équipements de chauffage intérieur et eau, climatisation, réfrigération, éclairage, isolation thermique (via des produits dédiés ainsi que le choix des autres matériaux en général). Ainsi, les entreprises du secteur fournissant ces produits doivent faire évoluer leur offre vers des produits moins émissifs dans leur utilisation. Cela passe notamment par: le remplacement des chauffages à base d'énergies fossiles (pétrole, fioul, gaz) ; l'utilisation de gaz de réfrigération et climatisation ayant un impact sur l'effet de serre drastiquement moins importants ; l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de chauffage, de climatisation, et d'éclairage ; l'offre de produits avec une excellente isolation thermique. Johnson Controls International Johnson Controls (JCI) propose une large gamme de produits et services dédiés au secteur du bâtiment, notamment la production et l'installation de climatiseurs, de systèmes de réfrigération, de solutions digitales d'économie d'énergie, de sécurité incendie et de sécurité des bâtiments. La majeure partie de ses émissions de gaz à effet de serre provient de la chaîne de valeur (Scope 3) en aval, via l'utilisation des produits vendus (110 MtCO_{2e} sur 122 au total), et dans une moindre mesure, en amont, via les matériaux et biens mobiliers achetés (10 MtCO_{2e}). Ainsi, il est critique que JCI ait des objectifs de réduction liés à son scope 3. Nous considérons que l'entreprise a des objectifs climatiques à moyen-terme ambitieux, puisqu'elle veut réduire ses émissions scope 1 et 2 de 55% d'ici à 2030, et plus important, de 16% les émissions scope 3 liées à l'utilisation de ses produits, comparé à 2017. Ces objectifs à moyen-terme sont certifiés alignés avec un objectif de réchauffement climatique limité à 1,5°C. De plus, l'entreprise vise à atteindre 10% d'acier bas-carbone dans sa consommation totale d'acier d'ici 2030, réduisant ainsi son scope 3 amont. Cependant, nous identifions une marge de progrès quant à la crédibilité et la lisibilité de sa stratégie pour atteindre ces objectifs. En particulier, JCI ne communique pas la contribution de ses produits à ses émissions de scope 3 (ex : climatiseurs, réfrigération). Ainsi, les investisseurs ne sont pas en capacité d'évaluer précisément quels leviers d'action sont les plus importants pour réduire les émissions de l'entreprise, et donc en incapacité d'évaluer la crédibilité de ses objectifs de réduction d'émissions, au regard des actions planifiées pour les atteindre. Carrier Global Carrier Global (CG) est une entreprise spécialisée dans les systèmes de climatisation. Son bilan carbone est relativement similaire à celui de Johnson Controls

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

International : 255 MtCO_{2e} due à l'utilisation des produits vendus, et 4 MtCO_{2e} due à l'achat des matériaux, sur 260 MtCO_{2e} au total. Nous considérons que la stratégie climat de CG est en retard par rapport à ses pairs. L'entreprise n'a pas encore défini d'objectifs de réduction d'émissions à moyen terme. Cependant, CG s'est engagé en 2023 à développer de tels objectifs, et à les faire valider par SBTi pour une certification d'alignement avec un scénario 1,5°C.

Octobre 2023

Gestion des déchets – US. Un des problèmes émergents de l'ESG concernant l'industrie de la gestion des déchets est la décarbonisation. Cette industrie est une source d'émissions de GES importante et est donc vulnérable à la tarification du carbone. Cependant, il ne faut pas négliger l'aspect unique de la contribution potentielle de l'industrie à la décarbonisation de la société en générant des émissions évitées grâce à la fourniture de carburants et de matériaux à ses clients par le recyclage du carbone. Principale source de GES : L'industrie de la gestion des déchets est une source majeure d'émissions de GES. Aux États-Unis, une grande proportion d'émissions provient des décharges. Comme exemple, 85-95% des émissions de GES de Waste Management Inc. proviennent des décharges, principalement sous forme de méthane. Pour réduire ces émissions, les entreprises collectent généralement le gaz des décharges et le convertissent en électricité ou en carburant (RNG), pour leur propre usage ou pour la vente à des tiers. La demande de RNG est en croissance, en particulier aux États-Unis, et pourrait remplacer environ 10% de la demande en gaz naturel. Outre les décharges, les émissions de la flotte sont également élevées pour les entreprises de gestion des déchets. Aujourd'hui, la collecte des déchets nécessite des véhicules relativement grands. Ainsi, les entreprises travaillent à améliorer l'efficacité du chargement (mécanisation, compactage des déchets) et l'efficacité du transport (optimisation des itinéraires, prévision des temps d'arrêt des véhicules) par l'automatisation/la numérisation. Nombreuses émissions évitées : La contribution potentielle de l'industrie de la gestion des déchets à la réduction des émissions de GES est également très importante. La fourniture d'électricité à partir de l'incinération des déchets évite les émissions de GES du client. De plus, la fourniture de carburants (biométhane et SAF) et de matières premières (méthanol et éthanol) par le recyclage du carbone peut également éviter les émissions de GES des clients. La fourniture de SAF par les entreprises de gestion des déchets est donc une opportunité commerciale, d'autant plus que le SAF a été efficace pour atteindre les objectifs de décarbonisation de l'industrie de l'aviation. Waste Management Inc. : WM vise à éviter 4x plus d'émissions de GES d'ici 2038 à travers services qu'il fournit comparés celle générées à travers ses opérations. Décharge : WM capture le gaz des décharges et le convertit en électricité renouvelable et en carburant dans 144 décharges actives qu'il possède ou exploite et dans des installations tierces, ayant aujourd'hui le plus grand programme de conversion de gaz de décharge en énergie en Amérique du Nord. WM exploite 16 installations RNG en Amérique du Nord et prévoit d'investir 825 millions de dollars pour étendre son réseau RNG avec 17 nouveaux projets d'ici 2026. Avec cet investissement, l'entreprise s'attend à capturer 65% du gaz des décharges pour une réutilisation bénéfique, une augmentation prévisionnelle de 600% dans les installations RNG détenues par WM. L'énergie renouvelable générée serait suffisante à l'alimentation de 1 million de foyers nord-américains. De plus, l'investissement devrait permettre à WM d'alimenter toute sa flotte au gaz naturel avec du RNG d'ici 2026. Flotte : WM continue d'utiliser plus de gaz naturel que de diesel. À la fin de 2021, 57% de la flotte de collecte de WM avait été convertie en véhicules GNV (Gaz naturel pour Véhicule), éliminant l'utilisation de millions de litres de diesel par an et constituant la plus grande flotte de gaz naturel lourd en Amérique du Nord. De plus, 47% du carburant de ses camions de collecte a été converti en une source renouvelable. Republic Services : RS est la première entreprise américaine de services environnementaux avec un objectif de réduction des émissions approuvé par le SBTi. Ils s'efforcent de réduire l'empreinte carbone de leurs opérations, et RS évite ou séquestre également les émissions de GES grâce aux services qu'ils fournissent à leurs clients. Les émissions évitées peuvent être quantifiées comme bien supérieures à celles qu'ils émettent. Décharge : RS capture le gaz des décharges avec des puits de collecte, et leur priorité est de le convertir en énergie renouvelable telle que le RNG. Lorsque la récupération d'énergie n'est pas réalisable, le gaz des décharges est thermiquement oxydé dans des torchères, réduisant son potentiel de réchauffement global de 96%. Flotte : RS a exploité des véhicules électriques de plusieurs fabricants pendant plusieurs années. Cette expérience leur a donné des informations clés pour avancer dans l'électrification à grande échelle. D'ici la fin de 2023, ils s'attendent à avoir plus de 20 véhicules électriques en service. Plus rigoureusement encore, d'ici 2028, 50% des nouveaux achats de camions seront électriques.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Novembre 2023

Secteur Immobilier Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux. Equinix, compte tenu de son activité de centres de données, a une consommation énergétique significative. Afin de réduire son empreinte carbone, la société a annoncé un partenariat avec le Center for Energy Research & Technology (CERT) du Collège de design et d'ingénierie de l'Université nationale de Singapour (NUS) pour explorer les technologies qui permettent l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie verte. Ensemble, Equinix et le CERT lanceront le premier projet de recherche au monde visant à comparer l'efficacité des piles à combustible à membrane échangeuse de protons (PEM) et des technologies de générateurs linéaires flexibles en carburant. Les piles à combustible PEM permettent de produire de l'électricité avec de l'hydrogène et de l'oxygène, tandis que les générateurs linéaires flexibles en carburant permettent aux opérateurs de basculer facilement entre diverses options de carburant propre, notamment l'hydrogène, le biogaz et divers carburants liquides renouvelables. L'adoption de ces technologies peut permettre aux centres de données de réduire les émissions de carbone tout en répondant à la demande croissante de services de données, de colocation et d'interconnexion. Ce partenariat fait partie de la stratégie Future First d'Equinix qui souligne l'engagement de l'entreprise à rendre l'économie numérique plus verte. En matière d'environnement également, Prologis a dévoilé sa nouvelle stratégie avec un objectif net zéro sur les scope 1/2/3 en 2040, ce qui est relativement ambitieux et pourrait servir d'exemple à ses pairs. Pour cela, l'entreprise s'est fixé des cibles intermédiaires : 1 GW de capacité de production solaire d'ici 2025 . Construction neutre en carbone d'ici 2025 . Net zéro pour les opérations (scope 1 et 2) d'ici 2030. Cette stratégie a été soumise pour validation à l'initiative Science Based Target. Pour ce qui est du premier point, Prologis compte actuellement 325 MW de solaire sur les toits (3ème rang aux US en terme de capacité solaire installée). Elle a également déjà installé environ 200 recharges de véhicules électriques. Concernant la construction, Prologis prévoit d'y parvenir en minimisant les déchets de construction, en utilisant une conception de bâtiments intelligents et des matériaux recyclés. Par exemple, le Park Waalwijk DC3, centre de distribution aux Pays-Bas, a été construit en utilisant environ 30 % de matériaux issus de l'économie circulaire, biosourcé ou issus de la filière C2C (cradle to cradle). Tous les matériaux utilisés sont catalogués dans un passeport numérique pour faciliter la réutilisation future. De plus, Prologis s'est engagé à s'associer à des groupes externes de premier plan pour stimuler décarbonisation dans toute la chaîne de valeur de l'industrie, y compris l'innovation des matériaux de construction durables.

Décembre 2023

Produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur des produits pour l'industrie du bâtiment comprend des entreprises qui fournissent de multiples produits, finis ou semi-finis, et services dédiés aux bâtiments. Cela ne comprend pas les matériaux dans leur forme basique (sacs de ciment, sable, béton, plâtre, bandes d'aciers, etc.), qui font partie du secteur « matériaux de construction », ni les entreprises de construction. Ainsi, ce secteur regroupe un large éventail de produits permettant de répondre aux besoins basiques mais multiples d'un bâtiment : chauffage intérieur, chauffage eau, climatisation, ventilation, réfrigération, isolation thermique et phonique, toitures, peinture, branchages électriques, éclairage, plomberie/sanitaires, portes/portails, serrures, volets, fenêtres, vidéosurveillance, sécurité incident etc. Au-delà des enjeux de bonne gouvernance, notamment d'éthique, et d'une bonne gestion des ressources humaines et des conditions de travail, les enjeux environnementaux sont particulièrement importants pour les produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

peut générer des pressions significatives sur l'environnement (consommation d'énergie, d'eau, et de diverses ressources naturelles pour la fabrication des produits, ainsi que des émissions importantes de gaz à effet de serre, de polluants dans l'air et l'eau, y compris des substances nocives pour la santé ; consommation d'énergie, d'eau, ainsi qu'émissions de gaz à effet de serre lors de l'utilisation de certains produits). L'offre de produits des entreprises de ce secteur doit évoluer pour rester conforme à des normes environnementales et de sécurité de plus en plus strictes. Symétriquement, certaines entreprises de ce secteur peuvent bénéficier d'opportunités liées à la transition écologique des bâtiments (moins consommation d'eau et d'énergie, meilleure isolation thermique, en favorisant l'éco design et la circularité de leurs produits). Nous considérons notamment qu'elles peuvent jouer un rôle critique dans la transition bas-carbone des bâtiments, en favorisant les matériaux dont la production est la moins émissive possible (soit en changeant de matériau, soit en favorisant les producteurs les moins émissifs pour un matériau donné), et pour les entreprises construisant les quelques produits qui déterminent les émissions d'un bâtiment (équipements de chauffage intérieur et eau, climatisation, réfrigération, éclairage, isolation thermique), en proposant des alternatives bas-carbones (pompe à chaleur, radiateur électrique, chauffe-eau solaire ; climatisation énergétiquement performante et utilisant des gaz réfrigérants avec un effet de serre réduit; revêtement, porte, fenêtre et toiture avec une meilleure isolation thermique, etc). Nous proposons ci-dessous d'analyser les stratégies de deux entreprises américaines au regard de la réduction de l'empreinte environnementale de leurs opérations, ainsi que de la transformation de leur offre vers des produits du bâtiment qui bénéficient de la transition écologique. Owens Corning Owens Corning est un leader mondial dans les matériaux d'isolation et toiture des bâtiments, ainsi que dans la fabrication divers matériaux composites, utilisés pour la construction de bâtiments, mais aussi pour celle d'autres infrastructures telles que des éoliennes ou des ponts. Owens Corning a une empreinte environnementale importante du fait de la nature de ses activités mais démontre un haut niveau de transparence et a mis en place des objectifs de réductions clairs et ambitieux sur celle-ci. En 2022, l'entreprise a émis environ 3 millions de tonnes de CO₂e, 2700 tonnes de particules fines (PM₁₀, nocifs pour la santé), généré 896 milliers de tonnes de déchets (dont 533 recyclés/réutilisés), et a prélevé 11 millions de mètres cube d'eau, dont la moitié rejeté (ceux-ci avec des contenances en polluants peu élevées). De 2018 à 2030, l'entreprise vise : 1/ à réduire de 50% ses émissions opérationnelles, objectif validé en ligne avec une limitation du réchauffement climatique à 1.5°C, 2/ à réduire ses émissions de polluants atmosphériques de 50% en intensité, 3/ à réduire de 50% ses prélèvements d'eau en intensité, 4/ d'atteindre zéro déchets non recyclés/réutilisés d'ici 2030. Cependant, côté développement de produits durables, bien que Owens Corning s'est engagé à développer des produits moins émissifs en carbone, notamment via la mise en place d'un objectif de réduction sur ses émissions scope 3, l'entreprise ne reporte pas sur la part de ses ventes liées à la transition écologique, et n'a pas non plus d'objectif direct dessus. Builders First Source Builders First Source est une entreprise impliquée principalement dans la fabrication de produits de construction structurelle (gros œuvre, maçonnerie) des bâtiments, en grande partie en bois, tels que les charpentes, les planchers, ou les murs, mais aussi la fabrication de portes et fenêtres, ainsi que de divers produits de spécialité utilisés par les maçons. Bien que l'entreprise a une empreinte opérationnelle moindre que Owens Corning, elle est en retard sur son reporting environnemental, et très en retard sur la mise en place d'une stratégie visant à réduire son empreinte. Elle reporte sur ses déchets (10 milliers de tonnes de déchets recyclés sur 76 milliers générés) ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre liées à ses opérations (c'est-à-dire les scope 1 et 2), de 248 milliers de tonnes CO₂e en 2022, mais pas sur la consommation d'eau, la pollution des eaux et la pollution atmosphérique. L'entreprise ne mentionne aussi jamais les émissions de GES en amont et aval de sa chaîne de valeur (le scope 3). L'entreprise n'a aucun objectif concret de réduction de ses pressions environnementales, et ne compte en mettre en place qu'à partir de 2025. Côté développement de produits durables, l'entreprise ne mentionne pas d'objectif non plus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS USA ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - I (C) en devise EUR : 14,63% / 21,41% avec une Tracking Error de 2,35%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - P (C) en devise EUR : 14,06% / 21,41% avec une Tracking Error de 2,35%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - PM (C) en devise EUR : 13,23% / 21,41% avec une Tracking Error de 2,26%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - R (C) en devise EUR : 14,80% / 21,41% avec une Tracking Error de 2,35%
- Part AMUNDI ACTIONS USA ISR - Z (C) en devise EUR : 15,26% / 21,41% avec une Tracking Error de 2,25%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	776 727,27	55 835 052,07
MICROSOFT CORP	21 568 651,78	24 796 707,19
NVIDIA CORP	17 112 726,78	20 928 723,09
LINDE PLC	24 650 848,91	12 202 457,64
MASTERCARD INC	14 517 692,26	15 876 605,54
BEST BUY CO INC	10 447 525,44	19 715 103,12
ELECTRONIC ARTS COM NPV	13 628 196,80	16 358 301,65
TE CONNECTIVITY LTD	26 461 328,01	3 090 648,36
PROCTER & GAMBLE CO	12 363 720,80	16 167 332,39
HOME DEPOT INC COM USD0.05	18 059 898,62	9 101 609,89

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2023
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	691,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 11 330 963,56

o Prêts de titres : 11 330 963,56

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 10 253 926,58

o Change à terme :

o Future : 10 253 926,58

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS SECURITIES NATIXIS UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	3 295 686,55
. Obligations	5 071 227,51
. OPCVM	
. Espèces (*)	3 794 363,00
Total	12 161 277,06
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	56 017,80
. Autres revenus	
Total des revenus	56 017,80
. Frais opérationnels directs (**)	19 692,23
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	19 692,23

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(**) Dont 19 540,78 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	11 330 963,56				
% de l'Actif Net*	1,32%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	11 330 963,56				
% de l'Actif Net	1,30%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

NRW.BANK ALLEMAGNE	3 321 550,21				
LA FRANCAISE DES JEUX FRANCE	3 060 655,16				
BERLIN (LAND) ALLEMAGNE	1 749 677,30				
RENAULT SA FRANCE	208 956,11				
VERALLIA SASU FRANCE	26 075,28				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN ALLEMAGNE	4 757 481,56				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	3 664 916,71				
NATIXIS FRANCE	2 908 565,29				

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	3 295 686,55				
- Obligations	5 071 227,51				
- OPC					
- TCN					
- Cash	3 794 363,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	12 161 277,06				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	5 071 227,51				
Ouvertes	3 295 686,55				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine	61 825,92				
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	11 269 137,64				

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres	8 366 914,06			
Cash	3 794 363,00			

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	56 017,80			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC	151,45			
- Gestionnaire				
- Tiers	19 540,78			

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension ».

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

"Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC ".

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.

"CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722.

Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005 ".

"Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com."

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

"Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "" do no significant harm "" ou "" DNSH ""), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Nonobstant ce qui précède, le principe "" ne pas nuire de manière significative "" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. "

Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023.

Date de la mise à jour du règlement : 1er janvier 2023.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 1,16%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zéro,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**⁴,
- **armes chimiques et biologiques**⁵,

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI ACTIONS USA ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ACTIONS USA ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ACTIONS USA ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	866 952 586,73	805 453 061,03
Actions et valeurs assimilées	850 396 846,16	753 026 040,04
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	850 396 846,16	753 026 040,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	5 071 227,51	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	5 071 227,51	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	11 316 430,41	52 114 113,99
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	11 316 430,41	52 114 113,99
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	168 082,65	312 907,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	168 082,65	312 907,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	16 834 721,08	3 869 513,21
Opérations de change à terme de devises		
Autres	16 834 721,08	3 869 513,21
COMPTES FINANCIERS	14 230 397,48	64 169 569,24
Liquidités	14 230 397,48	64 169 569,24
TOTAL DE L'ACTIF	898 017 705,29	873 492 143,48

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	858 677 134,29	757 086 958,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 388 712,01	44 826 738,67
Résultat de l'exercice (a,b)	2 416 047,81	814 536,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	868 481 894,11	802 728 233,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 561 041,16	10 367 652,90
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	8 366 914,06	10 054 745,90
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires	8 366 914,06	10 054 745,90
Instruments financiers à terme	194 127,10	312 907,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	194 127,10	312 907,00
Autres opérations		
DETTES	20 974 770,02	60 396 256,95
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 974 770,02	60 396 256,95
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	898 017 705,29	873 492 143,48

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0323		10 129 585,38
SP 500 MINI 0324	10 253 926,58	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 123 289,02	134 891,71
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 041 402,86	9 220 396,88
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	56 017,80	98 078,59
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	12 220 709,68	9 453 367,18
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	882 585,78	68 487,78
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 068,12	9 040,82
Autres charges financières		
TOTAL (2)	886 653,90	77 528,60
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	11 334 055,78	9 375 838,58
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 408 660,73	8 641 251,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 925 395,05	734 586,88
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-509 347,24	79 949,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 416 047,81	814 536,17

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013431814 - AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC maximum.

FR0013394491 - AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C : Taux de frais maximum de 0.45% TTC maximum.

FR0013297520 - AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC maximum.

FR0010153320 - AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC maximum.

FR0010175232 - AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C : Taux de frais maximum de 1% TTC maximum.

Commission de surperformance :

Pour les parts I-C, R-C, PM-C et P-C : Néant.

Pour la part Z-C :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et - L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence S&P 500 (dividendes réinvestis).

Ainsi, à compter du 3 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 3 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	802 728 233,63	838 470 312,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	259 450 512,72	300 746 110,47
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-302 047 047,81	-226 316 949,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	61 205 738,98	63 315 339,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-55 327 479,70	-66 740 088,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 472 974,36	1 782 086,72
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 130 159,27	-3 270 779,67
Frais de transactions	-1 254 502,33	-1 656 491,87
Différences de change	-24 079 861,56	48 135 878,56
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	124 057 100,39	-152 190 521,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	102 423 149,66	-21 633 950,73
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	21 633 950,73	-130 556 571,20
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	480 989,65	-281 250,30
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	168 082,65	-312 907,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	312 907,00	31 656,70
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 925 395,05	734 586,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	868 481 894,11	802 728 233,63

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 749 677,30	0,20
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 321 550,21	0,38
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	5 071 227,51	0,58
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	10 253 926,58	1,18
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	10 253 926,58	1,18

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	3 321 550,21	0,38			1 749 677,30	0,20		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							14 230 397,48	1,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	3 321 550,21	0,38			1 749 677,30	0,20		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					5 071 227,51	0,58				
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	14 230 397,48	1,64								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres					5 071 227,51	0,58				
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	847 101 159,61	97,54						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	11 316 514,76	1,30						
Créances	16 834 691,57	1,94						
Comptes financiers	2 500 738,70	0,29	3 290,88					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	10 253 926,58	1,18						

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	15 682 795,46
	Dépôts de garantie en espèces	552 265,42
	Coupons et dividendes en espèces	594 573,69
	Autres créances	5 086,51
TOTAL DES CRÉANCES		16 834 721,08
DETTES		
	Achats à règlement différé	15 624 103,06
	Frais de gestion fixe	822 904,45
	Frais de gestion variable	691,18
	Collatéraux	3 794 363,00
	Autres dettes	732 708,33
TOTAL DES DETTES		20 974 770,02
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-4 140 048,94

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	561,201	126 749 492,46
Parts rachetées durant l'exercice	-654,814	-144 730 415,92
Solde net des souscriptions/rachats	-93,613	-17 980 923,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 119,253	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	943 170,759	110 841 375,68
Parts rachetées durant l'exercice	-634 332,522	-72 311 708,29
Solde net des souscriptions/rachats	308 838,237	38 529 667,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 041 109,672	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 295,981	565 840,94
Parts rachetées durant l'exercice	-42 728,677	-7 328 479,42
Solde net des souscriptions/rachats	-39 432,696	-6 762 638,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 263,071	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	128,379	21 293 803,64
Parts rachetées durant l'exercice	-459,990	-77 676 444,18
Solde net des souscriptions/rachats	-331,611	-56 382 640,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 243,220	

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 537 422,38 1,00
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	4 690 648,42 1,50
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2,97 2,10
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	38 170,05 0,85

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 141 725,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	691,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 416 047,81	814 536,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 416 047,81	814 536,17

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	929 366,31	496 112,25
Total	929 366,31	496 112,25

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-440 943,84	-991 331,24
Total	-440 943,84	-991 331,24

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1,16	-1,36
Total	-1,16	-1,36

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 283,15	31 743,29
Total	9 283,15	31 743,29

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 918 343,35	1 278 013,23
Total	1 918 343,35	1 278 013,23

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 388 712,01	44 826 738,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	7 388 712,01	44 826 738,67

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 277 374,60	14 140 312,38
Total	2 277 374,60	14 140 312,38

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 204 153,66	16 498 594,32
Total	3 204 153,66	16 498 594,32

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1,28	7,40
Total	1,28	7,40

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	16 205,75	449 531,76
Total	16 205,75	449 531,76

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 890 976,72	13 738 292,81
Total	1 890 976,72	13 738 292,81

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	526 722 596,13	567 099 835,12	838 470 312,63	802 728 233,63	868 481 894,11
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C en EUR					
Actif net	314 378 244,12	268 771 988,40	245 568 359,23	253 326 823,52	267 975 022,32
Nombre de titres	1 841,305	1 512,245	1 027,474	1 212,866	1 119,253
Valeur liquidative unitaire	170 736,64	177 730,45	239 002,01	208 866,29	239 423,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14 002,06	1 810,70	43 007,72	11 658,59	2 034,72
Capitalisation unitaire sur résultat	583,10	362,94	136,66	409,04	830,34
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C en EUR					
Actif net	176 635 458,98	197 787 572,34	325 504 535,34	294 835 096,29	374 299 661,51
Nombre de titres	1 972 574,056	2 132 509,409	2 622 895,359	2 732 271,435	3 041 109,672
Valeur liquidative unitaire	89,54	92,74	124,10	107,90	123,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,35	0,94	22,38	6,03	1,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,09	-0,24	-0,46	-0,36	-0,14
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C en EUR					
Actif net	110,69	115,90	154,72	133,93	151,65
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	110,69	115,90	154,72	133,93	151,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,70	1,21	27,88	7,40	1,28
Capitalisation unitaire sur résultat	0,25	0,47	-1,02	-1,36	-1,16

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C en EUR					
Actif net	5 401 107,82	8 664 134,57	10 067 496,19	8 060 542,03	1 911 039,11
Nombre de titres	40 965,232	63 008,260	54 341,160	49 695,767	10 263,071
Valeur liquidative unitaire	131,84	137,50	185,26	162,19	186,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,80	1,40	33,30	9,04	1,57
Capitalisation unitaire sur résultat	0,67	0,52	0,41	0,63	0,90
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C en EUR					
Actif net	30 307 674,52	91 876 023,91	257 329 767,15	246 505 637,86	224 296 019,52
Nombre de titres	240,817	695,722	1 441,147	1 574,831	1 243,220
Valeur liquidative unitaire	125 853,55	132 058,52	178 558,99	156 528,31	180 415,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10 608,22	1 350,16	32 046,90	8 723,66	1 521,03
Capitalisation unitaire sur résultat	633,37	1 197,41	950,27	811,52	1 543,04

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BERMUDES				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	92 626	20 451 257,32	2,35
TOTAL BERMUDES			20 451 257,32	2,35
ETATS-UNIS				
3M CO	USD	1 016	100 546,89	0,01
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	908	90 475,32	0,01
ABBVIE	USD	24 964	3 502 169,09	0,41
ADOBE INC	USD	40 428	21 834 377,22	2,51
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	37 167	4 959 749,67	0,57
AES CORP	USD	6 213	108 269,81	0,01
AFC FIDELITY NALT INFORMATION SCES	USD	1 754	95 381,14	0,01
AIRBNB INC-CLASS A	USD	27 745	3 419 367,49	0,39
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	USD	5 469	1 355 553,52	0,16
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	14 208	2 409 565,67	0,28
AMERICAN TOWER CORP	USD	14 512	2 836 057,18	0,33
AMGEN	USD	84 971	22 154 843,09	2,55
APPLIED MATERIALS INC	USD	79 966	11 732 304,01	1,35
ARISTA NETWORKS INC	USD	4 775	1 018 024,03	0,12
AUTODESK	USD	6 568	1 447 677,22	0,17
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	19 589	4 131 307,95	0,48
BAKER HUGHES A GE CO	USD	478 610	14 809 115,83	1,70
BANK OF AMERICA CORP	USD	615 217	18 751 963,42	2,16
BEST BUY CO INC	USD	29 817	2 112 954,11	0,25
BIOGEN IDEC INC	USD	343	80 349,53	0,01
BLACKROCK CL.A	USD	141	103 619,97	0,01
BOOKING HOLDINGS INC	USD	120	385 340,52	0,04
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	1 553	72 135,45	0,01
BROADCOM INC	USD	2 291	2 315 057,94	0,27
CARDINAL HEALTH	USD	6 268	571 958,90	0,07
CARRIER GLOBAL CORP-WI	USD	450 291	23 418 474,58	2,69
CENCORA INC	USD	5 486	1 019 974,36	0,12
CHEVRONTEXACO CORP	USD	89 988	12 151 007,18	1,40
CISCO SYSTEMS	USD	389 747	17 824 667,03	2,05
COMCAST CORP CLASS A	USD	277 140	11 001 302,68	1,27
CONSTELLATION ENERGY - W/I	USD	17 743	1 877 499,00	0,21
CSX CORPORATION	USD	352 972	11 078 205,08	1,28
CUMMINS INC	USD	402	87 183,40	0,01
CVS HEALTH CORP	USD	78 454	5 607 864,79	0,65
DANAHER CORP	USD	426	89 214,54	0,01
DEERE & CO	USD	5 471	1 980 436,13	0,22

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	18 745	1 293 899,65	0,14
ELECTRONIC ARTS COM NPV	USD	86 224	10 678 771,95	1,23
ELEVANCE HEALTH INC	USD	41 465	17 700 842,26	2,04
ELI LILLY & CO	USD	20 121	10 617 782,39	1,23
EQUINIX INC	USD	28 272	20 612 851,20	2,37
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	62 860	8 322 341,92	0,96
EVERSOURCE EN	USD	141 340	7 897 075,82	0,91
EXELON CORP	USD	2 265	73 610,19	0,01
GENERAL ELECTRIC CO	USD	5 309	613 395,80	0,07
GILEAD SCIENCES INC	USD	1 121	82 209,03	0,01
HASBRO INC COM	USD	1 605	74 187,57	
HESS	USD	15 907	2 075 909,22	0,24
HOME DEPOT INC COM USD0.05	USD	80 712	25 320 910,33	2,92
HOST HOTELS & RESORTS INC	USD	17 519	308 781,00	0,04
HP ENTERPRISE	USD	21 325	327 794,78	0,04
HP INC	USD	344 119	9 373 594,09	1,08
ILLINOIS TOOL WORKS	USD	391	92 715,83	0,01
INGERSOLL RAND INC	USD	1 466	102 639,24	0,02
INTEL CORP	USD	108 371	4 929 744,94	0,57
INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	USD	317 909	9 393 518,09	1,08
INTUIT INC	USD	173	97 886,38	0,01
INTUITIVE SURGICAL	USD	319	97 422,57	0,01
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	473	99 074,58	0,02
IRON MOUNTAIN REIT	USD	7 185	455 172,50	0,05
JPMORGAN CHASE & CO	USD	88 989	13 703 009,01	1,58
KENVUE INC	USD	389 766	7 596 670,42	0,87
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	73 016	10 515 652,41	1,21
LAS VEGAS SANDS	USD	22 605	1 007 008,60	0,12
LOWE S COS INC COM	USD	122 623	24 704 430,05	2,84
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	467	80 100,02	0,01
MASTERCARD INC	USD	38 829	14 992 039,82	1,73
MATCH GROUP INC	USD	99 314	3 281 547,10	0,38
MCDONALD'S CORP	USD	341	91 531,17	0,01
MERCK AND	USD	262 114	25 868 526,94	2,98
METLIFE INC	USD	41 563	2 488 173,80	0,28
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	USD	797	875 145,18	0,10
MICROSOFT CORP	USD	179 993	61 272 410,01	7,06
MOODY'S CORP	USD	27 646	9 774 518,41	1,13
MSCI INC	USD	13 694	7 012 185,85	0,80
NASDAQ STOCK MARKET INC	USD	113 130	5 954 264,43	0,69
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	102 323	5 626 306,09	0,65
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	1 538	151 161,60	0,01
NVIDIA CORP	USD	106 432	47 713 986,37	5,49
OMNICOM GROUP	USD	37 965	2 973 206,13	0,34

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OTIS WORLDWIDE CORP-WI	USD	1 131	91 604,19	0,01
PARAMOUNT GLOBAL-CLASS B	USD	520 869	6 973 840,14	0,80
PAYCHEX	USD	746	80 438,20	0,01
PAYCOM SOFTWARE INC	USD	338	63 252,03	0,01
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	1 627	90 448,62	0,01
PEPSICO INC	USD	131 612	20 235 352,45	2,33
PFIZER INC	USD	2 820	73 496,40	0,01
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	USD	793	111 162,86	0,02
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP INC	USD	1 290	91 870,09	0,01
PROCTER & GAMBLE CO	USD	587	77 869,90	
PROLOGIS	USD	863	104 139,68	0,01
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	USD	3 021	283 626,41	0,03
QUALCOMM INC	USD	800	104 742,68	0,01
SALESFORCE INC	USD	16 790	3 999 566,02	0,46
SCHLUMBERGER LTD	USD	30 553	1 439 350,13	0,16
SP GLOBAL	USD	27 770	11 074 313,49	1,27
STARBUCKS CORP	USD	71 404	6 206 036,34	0,72
SYNCHRONY FINANCIAL	USD	3 039	105 064,42	0,01
TARGET CORP	USD	75 691	9 758 667,65	1,12
TESLA INC	USD	88 069	19 810 243,17	2,28
THE CIGNA GROUP	USD	31 587	8 562 646,22	0,98
THE COCA COLA COMPANY	USD	83 346	4 446 276,90	0,51
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	188	90 334,97	0,01
THE WALT DISNEY	USD	146 691	11 989 979,08	1,38
TJX COMPANIES INC	USD	21 579	1 832 549,67	0,21
UNION PACIFIC CORP	USD	23 863	5 305 961,22	0,61
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	22 508	10 727 186,67	1,24
UNITED PARCEL SERVICE CL B	USD	587	83 550,45	0,01
UNITED RENTALS INC	USD	213	110 567,56	0,02
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	USD	370 659	12 650 019,73	1,46
VISA INC CLASS A	USD	92 331	21 761 078,94	2,51
Welltower Inc	USD	1 048	85 545,79	0,01
WEYERHAEUSER CO	USD	21 886	688 884,46	0,07
WW GRAINGER INC	USD	1 476	1 107 270,57	0,13
TOTAL ETATS-UNIS			743 074 935,58	85,56
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	60 861	19 333 484,37	2,23
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	USD	22 140	1 155 252,43	0,13
MEDTRONIC PLC	USD	1 202	89 639,94	0,01
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	USD	85 707	6 623 642,41	0,76
TOTAL IRLANDE			27 202 019,15	3,13
JERSEY				
APTIV PLC	USD	10 187	827 391,16	0,10
TOTAL JERSEY			827 391,16	0,10

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
AON PLC/IRELAND-A	USD	27 344	7 203 775,75	0,83
TOTAL LUXEMBOURG			7 203 775,75	0,83
PAYS-BAS				
NXP SEMICONDUCTO	USD	7 778	1 617 210,01	0,19
TOTAL PAYS-BAS			1 617 210,01	0,19
ROYAUME-UNI				
AMCOR PLC	USD	67 105	585 608,29	0,07
LINDE PLC	USD	60 037	22 321 818,01	2,57
TOTAL ROYAUME-UNI			22 907 426,30	2,64
SUISSE				
TE CONNECTIVITY LTD	USD	187 257	23 817 144,34	2,74
TOTAL SUISSE			23 817 144,34	2,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			847 101 159,61	97,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées			847 101 159,61	97,54
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	93 199	3 060 655,16	0,36
RENAULT SA	EUR	5 662	208 956,11	0,02
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	748	26 075,28	
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 295 686,55	0,38
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LAND BERLIN E3R+0.5% 28-04-26	EUR	1 715 000	1 749 677,30	0,20
NRW BANK EX LANDESBANK NORDRHEINWESTF 0.25% 04-07-25	EUR	3 454 000	3 321 550,21	0,38
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 071 227,51	0,58
TOTAL Titres reçus en garantie			8 366 914,06	0,96
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-8 366 914,06	-0,96
Créance représentative de titres prêtés				
ETATS-UNIS				
CONSTELLATION ENERGY - W/I	USD	7 600	804 204,05	0,09
MATCH GROUP INC	USD	83 914	2 772 698,14	0,31
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	1 000	98 284,52	0,01
PARAMOUNT GLOBAL-CLASS B	USD	211 853	2 836 469,37	0,33
TESLA INC	USD	21 150	4 757 481,56	0,55
TOTAL ETATS-UNIS			11 269 137,64	1,29
IRLANDE				
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	USD	800	61 825,92	0,01
TOTAL IRLANDE			61 825,92	0,01
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			11 330 963,56	1,30

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Indemnités sur titres prêtés			-14 533,15	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
SP 500 MINI 0324	USD	47	168 082,65	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			168 082,65	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			168 082,65	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			168 082,65	0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-214 442,5	-194 127,10	-0,02
TOTAL Appel de marge			-194 127,10	-0,02
Créances			16 834 721,08	1,94
Dettes			-20 974 770,02	-2,42
Comptes financiers			14 230 397,48	1,64
Actif net			868 481 894,11	100,00

Part AMUNDI ACTIONS USA ISR Z-C	EUR	1 243,220	180 415,38
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR P-C	EUR	3 041 109,672	123,07
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR R-C	EUR	10 263,071	186,20
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR I-C	EUR	1 119,253	239 423,09
Part AMUNDI ACTIONS USA ISR PM-C	EUR	1,000	151,65

OPCVM AMUNDI ACTIONS USA ISR

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS USA ISR - P

FR0010153320 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS USA ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€820	€750
	Rendement annuel moyen	-91,8%	-40,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 480	€8 510
	Rendement annuel moyen	-15,2%	-3,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 880	€16 930
	Rendement annuel moyen	8,8%	11,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 040	€19 810
	Rendement annuel moyen	40,4%	14,7%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€426	€1 837
Incidence des coûts annuels**	4,3%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,69% % avant déduction des coûts et de 11,10% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,77% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	172 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS USA ISR - I

FR0010175232 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS USA ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

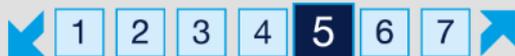
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€820	€750
	Rendement annuel moyen	-91,8%	-40,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 520	€8 560
	Rendement annuel moyen	-14,8%	-3,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 940	€17 360
	Rendement annuel moyen	9,4%	11,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 110	€20 300
	Rendement annuel moyen	41,1%	15,2%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€378	€1 415
Incidence des coûts annuels**	3,8%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,70% % avant déduction des coûts et de 11,66% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	124 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS USA ISR - R

FR0013297520 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS USA ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

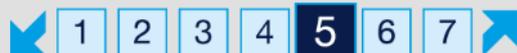
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€820	€750
	Rendement annuel moyen	-91,8%	-40,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 540	€8 570
	Rendement annuel moyen	-14,6%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 880	€16 620
	Rendement annuel moyen	8,8%	10,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 890	€19 540
	Rendement annuel moyen	38,9%	14,3%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€359	€1 200
Incidence des coûts annuels**	3,6%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,50% % avant déduction des coûts et de 10,69% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	105 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS USA ISR - Z

FR0013394491 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS USA ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

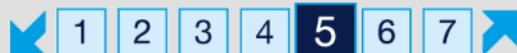
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€800	€740
	Rendement annuel moyen	-92,0%	-40,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 330	€8 370
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-3,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 600	€16 020
	Rendement annuel moyen	6,0%	9,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 560	€18 840
	Rendement annuel moyen	35,6%	13,5%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€572	€1 116
Incidence des coûts annuels**	5,8%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,86% % avant déduction des coûts et de 9,88% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	68 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS USA ISR - PM

FR0013431814 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS USA ISR, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI ACTIONS USA ISR, vous investissez dans les titres de sociétés américaines sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

L'objectif de gestion est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le S&P500 (exprimé en dollars - dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des sociétés américaines, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées américaines. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui

visé à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

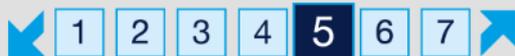
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€760	€690
	Rendement annuel moyen	-92,4%	-41,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 790	€7 820
	Rendement annuel moyen	-22,1%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040	€15 180
	Rendement annuel moyen	0,4%	8,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 830	€17 570
	Rendement annuel moyen	28,3%	11,9%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS USA ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 156	€2 364
Incidence des coûts annuels**	11,7%	4,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,95% % avant déduction des coûts et de 8,71% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	153 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS USA ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500BDZ40WMMHSA64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,06 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les indicateurs de durabilité permettent de

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises. L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement. A la fin de la période : La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 0.508 (C). La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : -0.41 (D).

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.52 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de -0.286 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des

droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
MICROSOFT CORP	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	États-Unis	7,09 %
NVIDIA CORP	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	États-Unis	5,52 %
MERCK & CO. INC.	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	États-Unis	3,01 %
HOME DEPOT INC	Conso cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	États-Unis	2,95 %
TESLA INC	Conso cyclique	Automobiles & Composants	États-Unis	2,86 %
LOWE S COS INC	Conso cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	États-Unis	2,84 %
TE CONNECTIVITY LTD	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	Suisse	2,77 %
CARRIER GLOBAL CORP	Industrie	Biens d'équipement	États-Unis	2,73 %
AMGEN INC	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	États-Unis	2,55 %
LINDE PLC	Matériaux	Chimie	Irlande	2,54 %
ADOBE INC	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	États-Unis	2,49 %
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	Services financiers	États-Unis	2,48 %
EQUINIX INC	Immobilier	REITs	États-Unis	2,35 %
TRANE TECHNOLOGIES PLC	Industrie	Biens d'équipement	Irlande	2,33 %
PEPSICO INC	Conso non cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	États-Unis	2,31 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

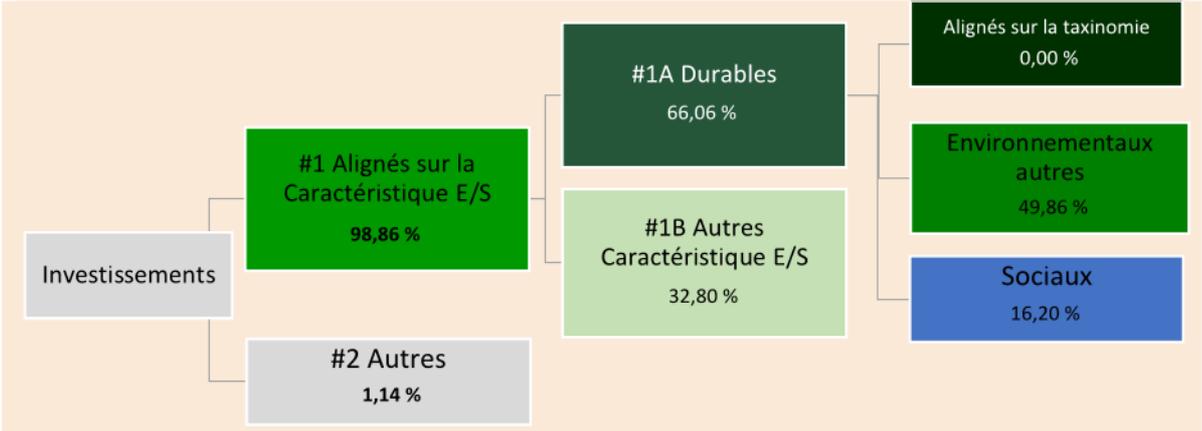


Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements



dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	12,41 %
Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	8,45 %
Finance	Services financiers	8,44 %
Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	8,03 %

<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	7,34 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	7,14 %
<i>Conso cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	6,24 %
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	5,68 %
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	5,26 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	3,76 %
<i>Conso cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	2,95 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	2,89 %
<i>Conso non cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	2,85 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	2,73 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	1,92 %
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	1,90 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	1,85 %
<i>Conso non cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	1,82 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	1,62 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	1,44 %

<i>Conso cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>1,27 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>1,16 %</i>
<i>Conso non cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	<i>1,11 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	<i>0,49 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	<i>0,07 %</i>
<i>Conso cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>0,04 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	<i>0,01 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,01 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>1,14 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,00 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

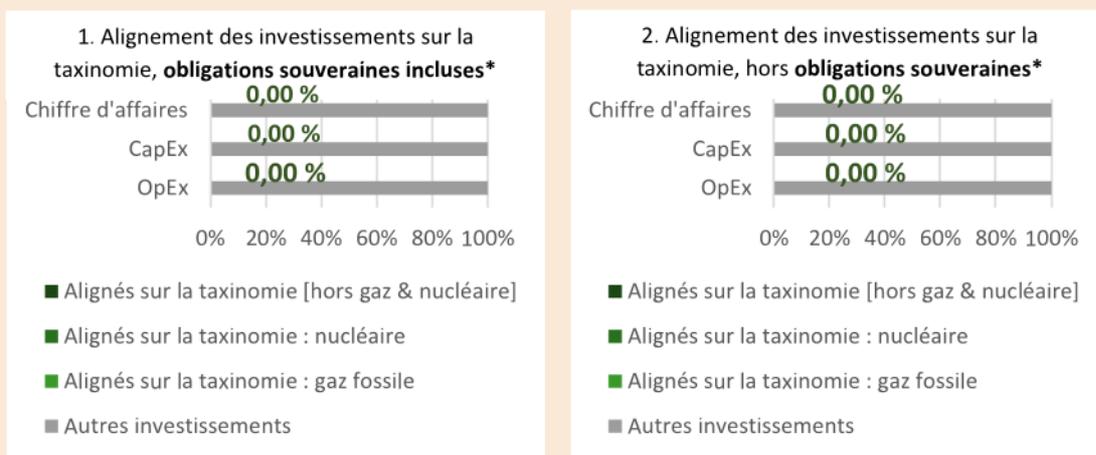
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements

verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

meilleures performances réalisables.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **49,86 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **16,20 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Les éléments contraignants de la méthodologie de l'indice garantissent que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées à chaque date de rééquilibrage. La stratégie du produit s'appuie également sur des politiques d'exclusions systématiques (normatives et sectorielles) comme décrit plus en détail dans la politique d'investissement responsable d'Amundi.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG et est comparé à son univers de référence pour tous les sujets environnementaux et sociaux. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

Indicateurs extra-financiers

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

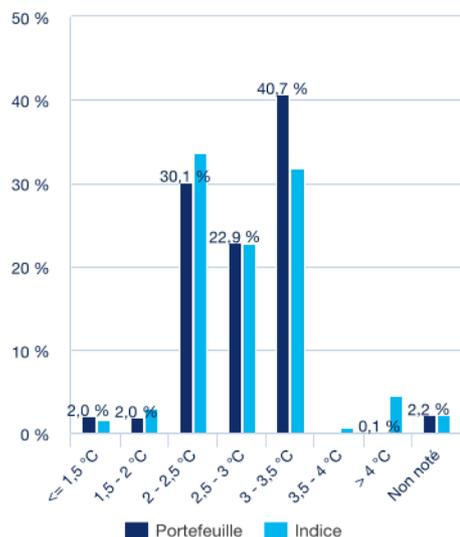
Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies:

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

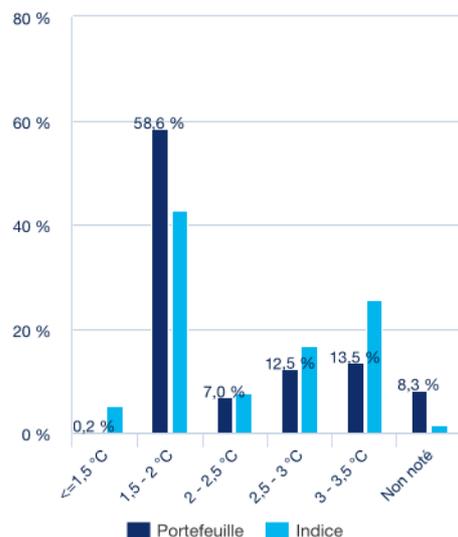
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,8	2,8



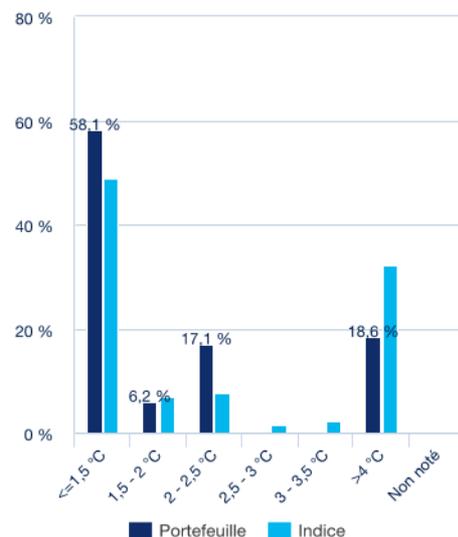
Méthode 2 - Température CDP (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,2	2,4



Méthode 3 - Température Trucost (°C)

	Portefeuille	Indice
Trucost temperature c.	2,3	2,8



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
 - Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires
- La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - 30% d'intensité carbone (tCO_{2e}/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Comootools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	35	39
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	30	-

	Portefeuille	Indice
Notable (entreprises et états)	98,84%	100%
Noté	96,88%	98,96%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG reviennent tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com